Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260921-392026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

N°39/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation et affichage
16/09/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
22/09/2026

Date de transmission en Préfecture :
29/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le seize septembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (13) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CHEDMAIL Elodie, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, Mme REGUEILLET Manuela,

PROCURATIONS (1) : Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick

ABSENTS EXCUSÉS (1) : M. SIMÉON Franck,

Mme REGUEILLET Manuela a été élue SECRETAIRE

N°39/2026
Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz pour l'année 2026
Finances – Divers (7.10)

Conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Cette redevance est basée sur la longueur des canalisations (1 027 m en 2026) de gaz naturel situées sous le domaine public communal.
Son calcul est le suivant : [(0,035 x 1 027) + 100] x 1,44 (coefficient de revalorisation).

Pour l'année 2026, le montant de la RODP gaz s'élève à 196 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le montant de la RODP 2026 pour un montant de 196 €
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire au recouvrement de cette somme;

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 22/09/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY